

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous construisez une seule maison individuelle ou ses annexes.
- vous agrandissez une maison individuelle ou ses annexes. Vous aménagez pour l'habitation tout ou partie d'une construction existante
- votre projet comprend des démolitions.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

P C 027 426 25 A 000 1
Dpt Commune Année N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie

le 25/06/2025

Sonia MIKOLAJCZYK
Maire



Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- ☒ à l'Architecte des Bâtiments de France
☐ au Directeur du Parc National

3 Le terrain

3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie : Allée des Quatre Vents

Lieu-dit :

Localité : NEAUFLE-SAINT-MARTIN

Code postal : 2 7 8 3 0

Références cadastrales^[1] :

① Si votre projet porte sur plus de 3 parcelles cadastrales, veuillez renseigner une ou plusieurs annexes Références cadastrales complémentaires.

Préfixe : Section : A B Numéro : 4 4 3 p Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) : 715

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m²) :

Superficie totale du terrain (en m²)^[2] : 715

4.2 Nature des travaux envisagés

- ☒ Nouvelle construction ☐ Travaux sur construction existante

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Construction neuve, à usage d'habitation principale

-L'architecture du projet présente une volumétrie traditionnelle en un RDC + Comble Récupérable 40°.

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé), indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet :